

**POLYSÉMIE ET HOMONYMIE : CAUSES  
PRINCIPALES DE L'AMBIGUÏTÉ LEXICALE. CAS  
DU JEU DES MOTS CROISÉS.  
POLYSEMY AND HOMONYMY: MAIN CAUSES OF  
EXICAL AMBIGUITY. CASE OF THE CROSSWORD  
GAME**

**Dr. Manseur Raouf\***

Filière de langue française, Département des langues, Institut des Lettres  
et des Langues

Centre Universitaire Si El Haouès Barika (Algérie)

raouf.manseur@gmail.com

Date de réception:09-05-2021	Date de révision:04-06-2021	Date d'acceptation:30-06-2021
------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

**Résumé:** La pluralité de sens provenant d'un mot est en mesure de conduire à deux catégories d'ambiguïté : l'une produite involontairement et l'autre qui est objet d'une acrobatie de l'émetteur. Ce dernier s'appuie sur quelques procédés qui sont, à notre avis, la cause de l'ambiguïté dont les auteurs des grilles de mots croisés se servent pour atteindre leurs buts en mettant dans l'embarras leurs récepteurs. C'est surtout cet aspect de la polysémie associé à celui de l'homonymie que nous envisageons de traiter dans cette étude.

**Mots-clés :** ambiguïté, polysémie, homonymie, mots croisés.

**Abstract :** The plurality of meanings derived from a word is capable of leading to two categories of ambiguity: one produced involuntarily and the other which is the object of acrobatics by the sender. The latter relies on a number of procedures which, in our opinion, are the cause of the ambiguity which the authors of crossword puzzles use to achieve their aims by embarrassing their receivers. It is mainly this aspect of polysemy associated with that of homonymy that we intend to deal with in this study.

**Keywords:** ambiguity, polysemy, homonymy, crossword.

\* Auteur correspondant ;

## INTRODUCTION

Nous commençons notre article par la citation de Georges Perec dans son ouvrage : *Les mots croisés, précédés de considérations de l'auteur sur l'art et la manière de croiser les mots*, d'où nous avons extrait les définitions analysées :

« *Ce qui, [...], caractérise une bonne définition de mots croisés, c'est que la solution en est évidente, aussi évidente que le problème a semblé insoluble tant qu'on ne l'a pas résolu. Une fois la solution trouvée, on se rend compte qu'elle était très précisément énoncée dans le texte même de la définition, mais que l'on ne savait pas la voir, tout le problème étant de voir autrement* ».

Dans ce travail de recherche, nous allons traiter un fait de langue qui frappe l'attention qui est l'ambiguïté lexicale et la diversité d'effets de sens, nous allons voir quels sont les cas les plus importants par lesquels ce fait de langue se manifeste. Nous évoquerons par là, deux procédés importants causant l'incertitude interprétative soit : l'homonymie et la polysémie. En se fondant sur les propos de Fuchs qui explique : « *Est dite ambiguë une expression de la langue qui possède plusieurs significations distinctes et qui, à ce titre, peut être comprise de plusieurs façons différentes par un récepteur* » (FUCHS C : 1996 p7). Par exemple à l'unique forme graphique : « *jaune* » peut correspondre plusieurs significations : « de couleur jaune », « briseur de grève », « xanthoderme ou habitant de l'extrême est »...

Bref, l'ambiguïté lexicale est « *une alternative entre plusieurs significations mutuellement exclusives associées à une même forme au sein du système de la langue* » (FUCHS C : 1996 p13)

Le jeu des mots croisés français offre un champ privilégié d'analyses et mériterait d'y être analysé du point de vue linguistique. Il possède toujours une valeur

esthétique et idéologique comme dans certaines grilles de quelques auteurs comme Perec. Les trois définitions qui serviront de matériaux à ce travail ont été extraites des grilles de Perec car, selon nous, c'est dans ce types de définitions d'une activité, et ludique et instructive d'une communication écrite bilatérale entre « un sphinx et un Œdipe » (actuellement, un verbicruciste et un cruciverbiste qui sont, respectivement le concepteur et l'amateur des mots croisés) que les extensions de sens se révèlent être plus productives en vue de la création d'une ambiguïté intentionnelle.

Les définitions des mots-croisés laissent apparaître deux facettes d'acte de lexicographie qui s'écarte des normes données, cela par rapport aux définitions dites sémasiologiques car d'un côté le mot n'y représente pas le point de départ mais le point d'arrivée (un dictionnaire à l'envers), de l'autre, la recherche de l'équivoque intentionnelle y remplace la contrariété du déchiffrement.

## 1- Sens et signification

Il n'est pas très simple de déterminer avec précision les trois éléments dans le domaine de la sémantique : « sens », « référence » et « signification ». Les philosophes et les linguistes qui se sont donnés pleinement à cette question et de lui réserver tant de pensées et tant d'ouvrages écrits sont multiples. Les façons de voir la question qui existent, diffèrent la plupart du temps d'un penseur à un autre et d'un linguiste à un autre, et elles sont quelquefois même très disparates les unes des autres. Dubois dit, à propos du *sens* :

Le terme de sens est trop vague pour pouvoir être utilisé dans les diverses théories linguistiques sans recevoir des définitions spécifiques. Pour F. de Saussure, le **sens** d'un signe linguistique est constitué par la **représentation** suggérée par ce signe lorsqu'il est énoncé. [...] Dans la pensée de F. de Saussure, [...], il s'agit de faire résider le sens dans la concomitance des découpages de la masse amorphe de la pensée et de la masse amorphe des sons. D'autre part, la **valeur** d'un terme n'est qu'un élément de sa signification : la **signification** de l'anglais sheep et du français mouton est identique, mais leur valeur est différente, pour autant que le premier ait à côté de lui un second terme mutton, alors que le terme français est unique. (DUBOIS. J. : 1994 p427)

A partir de cette citation, nous constatons que, dès maintenant, quelques mots-clés écrits en gras, se sont manifestés et pareillement quelques-unes des difficultés soulevées essentiellement de l'étude du *sens* : nous mentionnons ici le rapport existant entre le *sens* et la *référence*, entre le *sens* et la *signification* et, finalement, entre le *sens* et le terme de *valeur*.

Ce qui nous intéresse, là c'est le sens et la signification. La différence établie entre ces deux éléments de connaissance peut toujours prêter à confusion. Nous avons une possibilité de considérer la *signification* comme un ensemble de signifiés qui sont en mesure d'être rassemblés dans un seul caractère sémantique commun, c'est-à-dire comme une catégorie sémantique majeure, cependant le *sens* est considéré comme une réalité concrète ou abstraite représentée par un mot, un énoncé ou un signe, explicités par le contexte.

La *signification*, de cette façon, se place dans une position dont la compréhension est difficile par manque des éléments qui permettent l'interprétation d'un mot. Par contre, le *sens* est effectué dans ce qui existe

réellement par ce qu'il convient à la différence établie entre *dénotation* et *connotation*, ou à celle de *référence virtuelle* et *référence actuelle*.

## 2- L'ambiguïté lexicale

Le fait qu'à un seul vocable il peut correspondre plusieurs acceptions se dégage de la réalité même de la langue française. Le plus grand nombre des unités lexicales simples et un grand nombre d'unités complexes sont ambiguës (susceptibles de prendre deux ou plusieurs significations différentes), la notion d'ambiguïté incluant les deux phénomènes d'homonymie et de polysémie: « *Une expression est ambiguë si et seulement si elle correspond alternativement à plus d'une lexie* » (MEL'CUK I. A. *et. al.* 1995 p60).

Nous pouvons donc dire que les possibilités de mots monosémiques où la relation signifiant-signifié est univoque sont peu nombreux, et se rapportent surtout aux langues spécialisées. Ainsi, un mot tel que « épistaxis » (Médecine.) «Écoulement de sang par les narines ou plus couramment saignement de nez » est un mot monosémique.

Les points qui posent problème et dont l'importance prime concernant la pluralité des sens, sont:

- la différence établie entre polysémie / homonymie et ses effets directs sur la pratique langagière;
- la polysémie en langue et en production langagière ;
- la pluralité de sémèmes autour d'un même signifiant et le transfert dans un autre paradigme.

En premier lieu et pour commencer, la différence établie entre polysémie et homonymie est fondée sur la présence et l'absence d'au moins une caractéristique linguistique partagée. De cette manière, on conclue que les deux mots *livre*, l'un signifiant « ensemble de feuilles de papier imprimées, réunies par reliure destinées à la lecture » et l'autre signifiant « unité monétaire de divers pays notamment le Royaume- Uni » sont des homonymes parce que leurs acceptions ne sont pas en relation de croisement.

Cette différence est souvent mise en relation avec l'évolution des faits de la langue à travers le temps: deux mots qui diffèrent se sont modifiés par étapes soit du point de vue phonétique ou graphique de telle manière qu'ils sont parvenus au terme de cette évolution à avoir la même forme ou la même prononciation tout en ayant une racine lexicale différente un genre différent, comme dans l'exemple susmentionné.

Le distinguo n'est pas toujours facile comme l'a affirmé LERAT P :

Pour aborder la polysémie et l'homonymie de façon non académique, c'est-à-dire en proposant un critère opératoire plutôt que de résumer les points de vue qui peuvent faire varier la conception de ces deux termes, il faut prendre parti sur la question de savoir comment définir le sens. Il ne suffit pas, en effet, de dire que l'homonymie est le phénomène par lequel les définitions de deux mots de même forme « n'ont pas de partie commune » et la polysémie le fait, pour un même signifiant, de correspondre à des signifiés partiellement communs, car encore faut-il fonder le jugement excluant ou affirmant une intersection des contenus. (LERAT, P : 1983 p12)

Ce qui atteste formellement cette hypothèse, c'est que les dictionnaires traitent généralement de diverses façons l'organisation des acceptions d'un seul mot. Il

suffit pour s'en rendre compte de comparer, par exemple, les acceptions du mot « *huile* »:

Le Petit Larousse (2008) présente une seule entrée avec sept sous-entrées, en indiquant néanmoins le lien de parenté de sens:

1. « Substance grasse, liquide à la température ordinaire et insoluble dans l'eau, d'origine végétale, animale ou minérale, employée à des usages alimentaires, domestiques, industriels, pharmaceutiques, etc. »
2. (Cath.) «Huile sainte ou saintes huiles : huile consacrée utilisée pour les sacrements».
3. (Arts.) «Peinture à l'huile ou huile : peinture dont le liant est fait d'une ou de plusieurs huile minérales ou végétales».
4. «Toile, tableau exécutés à la peinture à l'huile ».
5. (Fam) «Personnage important, influent, haut placé ».
6. « Pétrole brut ».
7. « Arbre à l'huile → aleurite ».

La structure interne du mot est celle d'un polysème. Nous avons exclu de l'analyse les locutions qui contiennent le mot *huile*. Cette analyse dite sémasiologique concerne bien évidemment les dictionnaires. Mais puisque nous nous intéressons à l'analyse des grilles des mots croisés, il s'agira donc d'une analyse onomasiologique car, d'un côté, le mot n'y constitue pas le point de départ mais le point d'arrivée, de l'autre, la recherche de l'ambiguïté y remplace le souci de désambiguïsation puisque nous partons de la définition pour aller vers la dénomination et que l'aspect ludique tend à dérouter plutôt qu'à expliciter. Nous vous proposons une définition de Perec pour le même mot « HUILE » : « Peut faire de grosses taches, ou a de grosses tâche ». Ici, Perec a joué sur deux aspects de

l'huile en utilisant l'homonymie (tache et tâche) : le premier aspect concerne les *taches*, s'étendant insensiblement, que peut causer l'huile sur n'importe quelle surface ; le deuxième est relatif aux multiples *tâches* de l'huile, quelle que soit sa nature ou son origine.

Nous remarquons dans notre exemple, la distinction entre homonymie et polysémie, comme elle se représente dans les dictionnaires, n'est probablement que l'effet d'un choix de compréhension par la sensibilité et sans passer par le raisonnement de la part du lexicographe, au lieu d'un choix qui se base sur l'effet de la mise en pratique de données réfléchies et rigoureuses. Puisque nous parlons de la polysémie, nous savons pertinemment qu'il s'agit toujours d'une intersection des différents sens du même mot. Les problèmes auxquelles les lexicographes se sont affrontés quand ils ont tenté de décrire les plus importantes caractéristiques des articles qui ont entraîné plusieurs discussions qui ont pour objet deux points de vue d'une très haute importance : la détermination des vedettes lexicales, question qui a un rapport sur la différence polysémie/homonymie et la structure interne du texte correspondant à cette vedette, par conséquent, nous trouvons dans les dictionnaires cette sorte d'insertion de significations lexicales.

## 2.1- L'homonymie

Les homonymes diffèrent entre eux par tous leurs traits sémantiques inhérents :  
« *L'homonymie est un cas de polysémie dont on ne voit pas la motivation* »  
(POTTIER B. : 1992 p43).

Nous faisons la différence entre plusieurs classes d'homonymes en fonction de l'aspect oral (homophones) ou écrit (homographes) qui est concerné et en fonction de l'appartenance des homonymes à la même classe grammaticale (homonymie absolue) ou appartiennent à des catégories grammaticales différentes (homonymie

relative). La classe d'homonymes qui nous intéresse le plus dans notre travail est celle de l'aspect écrit, et même dans certaines définitions celle de l'aspect oral sera quelque peu déconcertant.

**Le tableau suivant décrit ces différentes éventualités :**

Différence de forme		
Différence grammaticale	Homophonie	Homographie
Homonymie relative	Cher (adj.) Chaire (s.)	Placer (s.) Placer (vb.)
Homonymie absolue	Tache (s.) Tâche (s.)	Riflard (s.) Riflard (s.)

Le risque d'une incompréhensibilité causée par l'homonymie peut être évité par le moyen du contexte linguistique. L'homonymie peut être utilisée délibérément dans les calembours, les jeux de mots, comme dans notre cas qui est le jeu des mots croisés, nous pouvons compter plusieurs occurrences. Les exemples cités dans le tableau ci-dessus, extraits des définitions de notre corpus, nous servent de preuves : les homonymes absolus (riflard) de la définition « *Il n'ya pas qu'à la Saint-Médard qu'ils prennent leur riflard* », qui est à la fois

homonymique, idiomatique (proverbiale) et à la forme négative : homonymique parce qu'elle contient le vocable *riflard* et concernant le sens des deux homonymes, nous avons (le premier a le sens de *parapluie* mais le deuxième a le sens de *rabot*) ; idiomatique car elle est issue du proverbe : « Quand il pleut à la Saint-Médard, il pleut quarante jours plus tard » (le 8 juin c'est la Saint-Médard le plus célèbre des Saint de pluie), *riflard* ici peut avoir le sens de *parapluie* ; cependant, la forme négative a changé complètement le sens du vocable *riflard* qui a pris une autre tournure qui est certainement le deuxième sens *rabot* d'où nous avons obtenu la dénomination de dix lettres MENUISIERS.

## 2.2- La polysémie

Il faut, au premier abord, se rendre compte que la polysémie se rapporte aux mots les plus usuels, ceux appartenant au vocabulaire de base des locuteurs : nous remarquons la chose dès l'ouverture d'un dictionnaire. Plus un mot est employé dans le langage quotidien, plus il est susceptible d'être polysémique. En plus de ce qui vient d'être évoqué, ce phénomène est universel : il n'y a pas de langue humaine qui puisse être épargnée de cette règle. Or, la polysémie concerne plus ou moins des mots de toutes catégories. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène d'une faible importance, une sorte de « défaut », bien au contraire, on doit considérer que c'est une qualité nécessaire pour le bon fonctionnement du langage.

Nous avons besoin de la polysémie pour pouvoir dire ce que nous avons à dire, et, pour notre appareil cognitif, la polysémie ne représente pas une difficulté supplémentaire à résoudre pour comprendre le sens d'un énoncé : c'est une caractéristique « normale » d'un énoncé, et les mécanismes cognitifs à l'œuvre dans la compréhension du langage traitent avec la même facilité les mots polysémiques et les mots monosémiques. Cette conclusion peut être expliquée dans le cadre d'une conception dynamique de la construction du sens.

Pour sémanticiens, la polysémie constitue une difficulté considérable. A vrai dire, répertorier tous les sens possibles d'un mot dans un lexique s'avère trop délicat : car ce répertoire devrait être pratiquement infinies si l'on veut tenir compte de toutes les subtilités qui peuvent diversifier l'usage d'un mot, mais aussi et surtout parce que l'on perd par cette méthode ce que ces sens ont en commun, ce qui explique qu'ils puissent être portés par une même unité linguistique, ce qui fait au fond le « génie » de la langue qui a produit cette polysémie.

Prenons un exemple (tout à fait commun) : le mot *produit*. Ce mot peut désigner un bien né d'une activité humaine et destiné à la vente (ex : *les produits cosmétiques*), un article, un objet ou un bien vendu par une entreprise (ex : *un magasin de produits de luxe*), une substance destinée à un usage domestique (ex : *un produit d'entretien*), une substance comestible destinée à la vente (ex : *les produits frais*), un gain ou un revenu tiré d'une activité, d'une charge, d'une opération économique (ex : *vivre du produit de son travail*), un fait qui est le résultat d'une activité, d'une situation, d'un travail (ex : *cette découverte est le produit de longues expériences*), personne considérée comme le résultat d'une situation, d'une époque, d'un enseignement, d'un environnement social ou économique (ex : *les délinquants sont le produit d'une société mal organisée*), ou bien un animal considéré comme le résultat d'une union, d'un croisement, d'un élevage, ... (ex : *le bardot est le produit d'une ânesse et d'un cheval*),...

Ces différentes significations doivent, bien sûr, être distinguées, et on pourrait les considérer comme autant d'entrées séparées dans un dictionnaire. Mais cela ne suffit pas si l'on veut une description précise des sens. Ainsi on sera d'accord incontestablement sur la nécessité de séparer les types de produits, suivant que ce sont des produits industriels ou sociologiques (opposant ainsi *les produits*

*cosmétiques aux produits d'une société mal organisée*). Jusqu'où doit-on aller ? Doit-on aussi différencier le produit industriel de cosmétique et le produit industriel d'entretien (détergent) ?

Un autre type de distinction s'impose dans le cas où *produit* signifie «une substance chimique» (ex : *créer un produit de substitution*), ou il peut signifier en mathématique «le résultat de la multiplication de deux nombres» (ex : *30 est le produit de 5 multiplié par 6*). Nous sommes très convaincu que ses sens-là du mot « produit » sont loin d'être exhaustifs car il peut comme il pourra en avoir d'autres sens que nous ignorons.

### 2.3- Types de polysémies

Les différentes relations polysémiques sont discriminées dans les dictionnaires de langue par plusieurs mentions comme : **p. ext.**= par extension = présente un sens ou une valeur nouvelle, plus large plus étendue, **spécialt.** = spécialement, dans un sens plus étroit, **p. anal.**= par analogie, **p. métaph.**= par métaphore, **p. méton.**= métonymie, etc.

Analysons, par exemple, la définition : «*Au bout du bras porte un diamant* » dont la dénomination est de quatre lettres (TETE). Cette définition comporte deux mots polysémiques : **bras** et **diamant** même la dénomination **TETE** qui ont des sens propres :

**Bras** = chacun des deux membres supérieurs de l'homme, allant de l'épaule, sur laquelle ils s'articulent à la main.

**Diamant** = minéral généralement incolore fait de carbone pur cristallisé, d'une grande dureté et d'un indice de réfraction élevé.

**Tête** = partie supérieure du corps humain située au-dessus du cou, constituée du crâne et de la face, comprenant le cerveau et les principaux organes des sens.

Ces mêmes mots ont d'autres sens figurés notés dans les dictionnaires par les abréviations susdites :

**P. ext : bras** a le sens d'une tige mobile, articulée sur le plateau de l'électrophone et portant à son extrémité libre la pointe de lecture explorant les sillons d'un disque.

**P. méton : diamant** a le sens d'une pointe utilisée pour la lecture des disques microsillons.

**P. anal : tête** a le sens d'un organe électromagnétique utilisé pour la lecture sur un support d'information magnétique.

Nous avons choisi ces acceptions, parmi tant d'autres, parce qu'elles ont un point de convergence par rapport au sens voulu par le verbicruciste.

Le critère de classification des polysémies consiste, donc, dans le rapprochement massif existant entre les traits sémantiques appartenant à l'ensemble convergent des sens reliés à un même mot, il repose donc sur le nombre de traits sémantiques communs. Nous aboutissons ainsi à présenter une **pluralité de sens** (vraie polysémie) qui consiste en une suppression ET un ajout d'éléments de signification contre **une pluralité d'acceptions**, qui implique la suppression OU l'ajout d'éléments de signification. Ces deux types généraux donnent le même résultat qui est la pluralité interprétative ou l'ambiguïté.

### 3- Analyse sémantique des définitions

Donner du sens, cela se fait par une analyse sémantique et une mise en relation entre une définition cruciverbiste et sa dénomination, d'une manière suffisamment organisée. Ainsi, quand nous visons à mieux comprendre une situation, suppose que nous tenterons de déterminer les principaux éléments à

mettre en relation pour produire un travail assez cohérent qui puisse être utile à appréhender l'ambiguïté et la pluralité du sens.

1- S'il est nourri, c'est de pruneaux. (TIR)

Concernant cette définition, elle contient deux parties binaires qui contiennent, de leur côté, un trait linguistique explicite : (*ii*) qui renvoie au défini. Dans la première partie de la définition, nous avons un mot **polysémique** qui met dans l'embarras le cruciverbiste : « **nourri** ». Ce mot est un adjectif de plusieurs sens notamment : a) alimenté au moyen de ou avec quelque chose ; b) qui a acquis de vastes connaissances sur un sujet quelconque ; c) caractérisé par le grand nombre de balles tirées.

Également, dans la deuxième partie, un mot **polysémique** qui brouille le cruciverbiste : « **pruneau** » qui a, selon le dictionnaire Le Petit Larousse, trois sens différents : a) prune séchée au four ou au soleil en vue de sa conservation ; b) quetsche qui veut dire, dans la langue Suisse, une grosse prune oblongue, de couleur violette ; c) une balle d'une arme à feu. Cette dernière acception qui est visée par l'auteur, d'où on a la dénomination « TIR ». C'est le tir qui est nourri de pruneaux.

2- Rogne. (EBARBE)

En examinant ce mot qui constitue une définition, nous constatant que nous sommes devant un mot imprécis et difficile à cerner, pourquoi ?

Parce qu'il est à la fois **polysémique** et **homonymique** : nous ne savons pas s'il s'agit du substantif féminin « **rogne** » ou du verbe « **rogner** » au présent avec la première ou la troisième personne du singulier. Le substantif a le sens d'une coupe au massicot d'un imprimé ou d'un volume pour sa mise au format définitif et son **homonyme** a le sens de colère ou mauvaise humeur. Le verbe intransitif

« **rogner** », a le sens de : être furieux et en colère ; le même verbe mais transitif est **polysémique**, il a les sens de : couper quelque chose sur son pourtour ou sur les bords ; diminuer faiblement ce qui doit revenir à quelqu'un pour en tirer un profit ; faire de petites économies. Sur ce qui vient d'être avancé, nous voyons que la solution est difficile parce qu'elle manque de précision. Nous ne savons pas si elle est hétéromorphe ou isomorphe sauf si nous trouvons la dénomination « **EBARBE** » (ébarbe) qui, de son côté, a plusieurs sens notamment : couper les bords irréguliers des feuilles d'un livre pour les égaliser. Alors, la définition et la dénomination sont isomorphes (verbe/verbe) et nous pouvons dire qu'elles sont en croisement sémique.

### 3-Plus poétique au masculin qu'au féminin. (TASSE)

Dans cette définition, l'auteur se sert de l'**homonymie** pour brouiller le sens. Cette homonymie ne figure pas explicitement dans la définition, mais elle est virtuellement contenue dans notre raisonnement, car dire « plus poétique au masculin qu'au féminin », nous saurons qu'il est question d'un même mot qui est homonymique et qui a deux acceptions, une au masculin et une autre au féminin. Un autre raisonnement qui se fonde à partir d'un mot-clé qui fait partie de la définition : « poétique », (*i.e.*) le même mot, au masculin est le nom d'un poète, et au féminin a un sens différent, d'où la dénomination « **TASSE** » : **le TASSE** est le nom d'un poète italien ; **la TASSE** qui est un petit récipient à anse dont on se sert à boire.

## CONCLUSION:

La pluralité de sens provenant d'un mot est en mesure de conduire à deux catégories d'ambiguïté : l'une produite involontairement et l'autre qui est objet

d'une acrobatie de l'émetteur. Ce dernier s'appuie sur quelques procédés qui sont, à notre avis, la cause de l'ambiguïté dont les auteurs des grilles de mots croisés se servent pour atteindre leurs buts en mettant dans l'embarras leurs récepteurs. C'est surtout cet aspect de la polysémie associé à celui de l'homonymie que nous avons traité dans cette étude.

Les résultats auxquels nous sommes parvenu, à partir des observations que nous avons faites au cours de cette recherches, ont clairement fait valoir le caractère *pragmatique* de la sémantique des définition des mots croisés, pour ainsi dire l'étude du langage en se fondant sur l'usage qu'en font les utilisateurs de cette pratique langagière. Ces emplois et ces différents rendements sémantiques se définissent largement à partir d'ambiguïtés évoquées de manière intentionnelle juste pour le plaisir de mettre l'amateur de ce jeu dans l'embarras.

Cette étude sur l'ambiguïté a donc révélé la polysémie et l'homonymie comme des phénomènes qui se résolvent uniquement sur un plan contextuel. C'est un phénomène qui se définit de plusieurs façons, d'après une multitude de théories et d'aspects méthodologiques. La présente étude a posé quelques questions quant à l'orientation générale du transfert de sens. Elle a aussi pris en considération, dans des analyses conceptuelles, le passage d'un référent caché à un référent décelé, de même que la question de savoir dans quelle mesure il y a, dans ce passage même, un déplacement qui mène d'un signifié à un autre.

## 5. Liste Bibliographique:

### Livres

- PEREC G. : (1999). *Les mots croisés, précédés de considérations de l'auteur*

*sur l'art et la manière de croiser les mots.* Paris : POL. P 15

- FUCHS C. (1996). *Les ambiguïtés du français*, Paris : Ophrys. P 7.
- DUBOIS. J. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse. p 427.
- MEL'CUK I. A. *et. al.* (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot. P 60.
- LERAT, P. (1983). *Sémantique descriptive*, Paris : Hachette. P12.
- POTTIER B. (1992). *Sémantique générale*. Paris : PUF. P 43.

### Dictionnaire

- Le Petit Larousse (2008), dictionnaire multimédia de langue française.